



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 septembre 2022 à 20h30

Délibération n° 69/sept/2022

Société Publique Locale Perpignan Méditerranée (SPL PM) - Désignation d'un délégué suppléant - Abrogation de la délibération n°77/nove/2021 du 25 novembre 2021

L'an 2022, le 29 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Cédric CASTELLAR, Aurore VALENZUELA, Alexandre ORTIZ--BODIOU, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Evelyne CANOVAS à Catherine ADELL, Emmanuelle FRADET à Marc MARTI, Ghislaine BALLESTE à Alexandre ORTIZ--BODIOU,

Effectif : 27

Quorum : 14

Présent(s) : 24; Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : 3; Absent(s) : 0

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'**Alexandre ORTIZ--BODIOU**, secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°46 du 30 mai 2017 relative à l'adhésion de la Commune à la Société publique locale Perpignan Méditerranée (SPL PM);

Vu la délibération n°30/juin/2020 du 15 juin 2020 portant désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de l'Assemblée spéciale de la SPL PM ;

Vu la délibération n°77/nove/2021 du 25 novembre 2021 relative à la désignation d'un délégué suppléant en remplacement de M. Bernard PECH, démissionnaire ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 20 septembre 2022 ;

Considérant que la Commune a désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein des assemblées la SPL ;

Considérant que le Conseil municipal, à la suite de la démission de M. Bernard PECH, délégué suppléant, a procédé à son remplacement en désignant M. Guy VINOT, adjoint au maire ;

Considérant que, toutefois, M. VINOT n'a pu valablement être désigné à cette occasion, celui-ci ayant déjà été nommé délégué titulaire de la Commune par délibération du 15 juin 2020 susvisée ;

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de désigner un nouveau délégué suppléant afin de représenter la Commune au sein des assemblées de la SPL Perpignan Méditerranée, en cas d'absence M. Guy VINOT, délégué titulaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 27) :

- **d'abroger** la délibération n°77/nove/2021 du 25 novembre 2021 relative à la désignation d'un délégué suppléant en remplacement de M. Bernard PECH, démissionnaire ;
- **de désigner** Mme Sandrine COUSSANES comme déléguée suppléante au sein des assemblées de la SPL Perpignan Méditerranée.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Alexandre ORTIZ--BODIOU



Le Maire
Jean-Michel SOLÉ

